



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Gestion urbaine de proximité :
programme d'actions
communautaire**

Le volet organisationnel : plan d'action pour le pilotage de la GUP

1. Animer des rencontres régulières entre les référents GUP des communes concernées par la géographie prioritaire

Environ 3 fois par an, pour entretenir la dynamique collective :

- Suivi des dysfonctionnements ;
- Suivi des actions engagées en matière de GUP ;
- Réflexion sur les actions à mener.

2. Soutenir les communes dans la réalisation des diagnostics en marchant et l'élaboration de projets de gestion urbaine de proximité à l'échelle des quartiers prioritaires

GPS&O peut accompagner les communes dans la réalisation des diagnostics en marchant au travers de :

- La mise à disposition d'un cadre méthodologique (grille d'observation et d'analyse des dysfonctionnements) ;
- La mobilisation de partenaires supra-communaux ;
- La participation au diagnostic en marchant ;
- L'analyse partagée des diagnostics pour un répondre aux problématiques au travers du partenariat quotidien, des programmes d'actions ou des ateliers partenariaux.

3. Assurer le pilotage de l'abattement de TFPB

En lien avec les services de l'Etat, les bailleurs et les communes concernées, GPS&O assure le pilotage du dispositif d'abattement de TFPB dans les modalités prévues par le guide d'utilisation dédié au dispositif.

4. Animer des ateliers d'échanges partenariaux pour alimenter la réflexion collective et élaborer des actions structurantes

Ces ateliers sont l'instance de réflexion collective et de production d'actions nouvelles, en réponse aux dysfonctionnements récurrents identifiés dans les quartiers.

Ils permettent l'analyse partagée et élaboration de réponses collectives sur des problématiques spécifiques rencontrées dans les QPV.

En amont de la réunion : choix d'un sujet sur proposition des partenaires, réalisation d'un état des lieux par les communes (questionnaire via mail) et repérage des acteurs ressources à inviter.

Pendant la réunion : mise en contexte du sujet et qualification collective (avec éventuelle intervention d'acteurs ressource), présentation de l'état des lieux par communes, réflexion collective et alimentation des programmes d'action locaux ou communautaire.

5. Animer chaque année au moins un « comité technique » de la GUP, rencontre partenariale entre l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du cadre de vie dans les QPV

Un comité technique GUP organisé au moins une fois avant chaque comité de pilotage annuel.

Ce comité technique rassemble tous les acteurs partenaires de la GUP, à un niveau technique : villes, bailleurs, GPS&O, Etat, autres acteurs mobilisés dans le cadre des programmes d'action.

Il permet d'assurer un suivi des actions menées :

- Echange sur les dysfonctionnements ;
- Suivi de la convention cadre et des groupes de travail, bilan annuel ;
- Préparation des comités de pilotage.

6. Faire connaître et intégrer les enjeux de gestion dans l'élaboration des projets de rénovation urbaine

- Production de recommandations à l'attention des équipes en charge du renouvellement urbain, pour favoriser la qualité de la gestion future au travers des choix d'aménagement ;
- Participation de la cheffe de projet GUP et des référents GUP dans les instances dédiées à l'élaboration puis au pilotage des projets urbains ;
- Participation des référents GUP aux démarches de diagnostics préalables à l'élaboration des programmes.

7. Assurer le suivi et le bilan annuel des démarches de GUP menées à l'échelle de l'intercommunalité

Chaque année, à l'occasion des comités techniques puis des comités de pilotage, GPS&O communique un bilan annuel des actions de GUP réalisées à l'échelle communautaire et à l'échelle de chaque commune.

Les chantiers d'intervention : pistes d'action qui seront travaillées à l'échelle communautaire

1. Construire une démarche d'observation des interventions de gestion pour objectiver les dysfonctionnements, les interventions réalisées et les attentes en matière de qualité de service (niveau de service et délais d'intervention)

Objectif : avoir une réactivité accrue dans les QPV.

Le niveau de qualité attendu peut être formalisé avec les prestataires et peut évoluer selon le type d'intervention ou la peuvent saisonnalité.

Le niveau de qualité attendu pourrait être plus élevé dans les quartiers prioritaires, ou n'être défini dans un premier temps que sur ces quartiers (dimension d'expérimentation).

Une fois les attentes redéfinies, il faudra mettre en place les moyens de suivi de l'activité des services gestionnaires (CU, bailleurs, prestataires) permettant de mesurer la réalisation des prestations attendues.

2. Clarifier les limites foncières et l'identification des services gestionnaires, en appui sur les projets de renouvellement urbains et sur l'actualisation de l'outil « SIG »

Plusieurs pistes à explorer :

- Actualiser régulièrement l'outils « SIG » et s'appuyer sur lui pour le travail sur la domanialité et le conventionnement par secteur (cahiers des charges localisés) ;
- S'appuyer sur les projets de renouvellement urbain en cours (remembrement) pour simplifier la propriété foncière (attribution CU, commune ou bailleur) ;
- Accélérer les démarches de remembrement après une opération de résidentialisation ;
- S'appuyer sur les projets de renouvellement urbain pour expérimenter, sur certains sous-secteurs complexes ou la propriété foncière est partagée par le bailleur et par la CU, une logique de gestion déléguée selon laquelle la gestion de sous-secteur serait assurée par l'acteur possédant plus de 60% du foncier.

3. Expérimenter des procédures spécifiques sur certains sous-secteurs complexes, pour répartir les interventions des différents services et prestataires de manière précise et cartographiée

1^{ère} étape = définition du périmètre géographique concerné par la procédure, à définir au cas par cas selon les usages et les modes de gestion et en cohérence avec le domaine foncier des bailleurs. Le périmètre pourrait être celui d'une ou plusieurs résidences d'habitat social.

Cette procédure spécifique pourra servir de cadre pour mutualiser des moyens et des ressources pour la gestion de certains espaces (via une régie d'insertion par exemple).

Au fil de la création des différentes procédures, possibilité de regroupement et de rationalisation des périmètres pour simplifier leur traitement dans le cadre de la CLECT.

4. Fiabiliser et harmoniser les procédures de demande d'intervention en généralisant et en optimisant l'utilisation de l'outil de signalement et de suivi de dysfonctionnements courants entre la commune et le CTC (actuellement ISI-DEP)

Pistes de travail :

- Systématiser et harmoniser le retour de GPS&O vers les communes sur le traitement qui sera apporté aux demandes faites via ISI-DEP, pour aller plus loin que l'accusé de réception ;
- Promouvoir le respect des procédures pour éviter les demandes en doublon et objectiver le niveau d'urgence des demandes (avec un droit d'alerte de la DVQ lorsque l'urgence n'était pas justifiée au regard des critères objectifs) ;
- Donner l'accès ISI-DEP à de nouveaux utilisateurs ;
- Articuler et mettre en cohérence entre ISI-DEP et les logiciels utilisés par les communes (exemple de Mantes-la-Jolie).

5. Repenser l'attribution des moyens et l'articulation opérationnelle entre service déchets et CTC, pour clarifier leurs rôles et équilibrer les interventions

Pistes de travail :

- Clarifier les compétences de chaque direction et fournir un annuaire ;
- Donner un moyen à la direction des déchets d'intervenir en direct sur les signalements déchets ;
- Travailler sur le partage du traitement des déchets dans les communes ou les sous-secteurs, (dans le cadre du travail sur le conventionnement et les cahiers des charges).

6. Accompagner l'action des communes sur la prévention et la verbalisation

Travail de réflexion communautaire en appui sur le CISPD, à décliner dans les projets GUP des communes en fonction de leur moyen et politique de proximité.

7. Animer des rencontres régulières entre les services des communes et de la CU

Objectifs :

- Structurer la communication entre services pour que l'information circule : identifier et stabiliser les interlocuteurs référents au sein des différents services, communiquer sur les organigrammes et fonctionnements de GPS&O, faire circuler l'information au-delà des services techniques ;
- Echanger sur les interventions ;

- Elaborer des stratégies communes sur certains secteurs ou certaines problématiques spécifiques.

8. Partager et faire connaître le guide de fonctionnement de la DVQ